



Donation et prime d'activité

Par **Salam963**, le **14/05/2025** à **18:59**

Bonjour,

Une donation rentre elle en compte dans le calcul de la prime d'activité ? Doit elle etre déclarée à la CAF ?

Par **Marck.ESP**, le **14/05/2025** à **23:03**

Bonjour et bienvenue

Si vous souhaitez estimer votre prime d'activité avec et sans donation , vous pouvez utiliser le simulateur officiel mis à disposition par la CAF.

[Simulateur](#)

En principe, les donations ne sont pas considérées comme des revenus au sens du calcul de la prime d'activité. La prime d'activité est calculée principalement sur la base des revenus d'activité et des autres ressources du foyer, comme les salaires, les revenus de placements...,